

# , UNE CASCADE D'IRRESPONSABILITÉ

**AU NIVEAU NATIONAL,** la lutte s'organise contre les multinationales qui puisent sans compter l'eau pour la commercialiser à leur suls profit et au détriment de la population locale. Un collectif "EAU BIEN COMMUN" composé de la France Nature Environnement, de l'UFC63, PREVA, H<sub>2</sub>O sans frontières, des pêcheurs et autres ONG s'est structuré pour faire entendre leurs voix contre DANONE, maison mère de la Société des Eaux de VOLVIC qui puise sans retenue l'eau de l'impluvium et épuise les ressources. Malgré de nombreuses rencontres avec les autorités préfectorales, territoriales et la société Danone restées sans effet, le collectif demande le respect de la Loi sur l'eau donnant priorité aux habitants et à la biodiversité (ce qui est un minimum) mais aussi un état des lieux sérieux de la nappe d'eau de Volvic, et une gestion vertueuse et durable de la ressource. Cette lutte a reçu l'appui du collectif 88 de VITTEL contre NESLE Waters, du collectif allemand de Lunenburg face à Coca Cola et des soutiens américains, autrichiens, canadiens...



**L'UFC QC DEMANDE L'APPLICATION STRICTE DU PRINCIPE POLLUEUR PAYEUR** énoncé dans le code de l'Environnement selon lequel les frais résultants des mesures de prévention, de réduction et de lutte de la pollution doivent être pris en charge par le pollueur. Nous pensons utile de rajouter la prise en compte des **prélèvements excessifs des industriels embouteilleurs et des agriculteurs intensifs** en période de sécheresse ou de stress hydrique. Ce problème quantitatif se double d'un problème qualitatif avec les pollutions agricoles et industrielles. Les épandages de pesticides et d'engrais chimiques conduisent à une altération des ressources en eau et aussi de l'air, Il faut impérativement que des engagements soient pris et tenus par les agriculteurs intensifs et que de nouvelles pratiques agricoles soient développées. Idem pour les industries et certaines collectivités peu vertueuses.

**AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL,** nous siégeons au Comité Départemental de l'Eau où la représentation de l'Administration et de la profession agricole est majoritaire. D'ailleurs, la préfecture a fait voter au CODERST tous les dossiers de la campagne d'irrigation 2021. Aucune limite horaire n'est fixée ce qui permet d'arroser donc de gaspiller l'eau en plein soleil. Fidèle à sa politique de protection de la ressource, l'UFC QC a voté contre avec les environnementalistes et les pêcheurs mais cet arrêté préfectoral est passé. L'arrêté préfectoral modifiant l'arrêté cadre sécheresse a été soumis à consultation du public dans la plus grande confidentialité. Une consultation publique à minima de 21 jours qui s'est arrêtée le 21 mars et ne profite donc pas de l'audience de la Journée mondiale de l'eau. Le choix des dates démontre, **s'il le fallait, que les observations du public ne sont pas souhaitées et ne seront pas prises en compte.**



Il faudra nous expliquer la logique avec l'arrêté cadre sécheresse de la Préfecture. Il faut noter que le Tribunal Administratif de PAU vient d'annuler le plan d'irrigation dans son département. **Ce qui est possible à PAU doit pouvoir l'être également dans le Puy-de-Dôme.**

**AU NIVEAU DU BASSIN LOIRE BRETAGNE,** le public aura jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2021 pour donner un avis sur le SDAGE (schéma d'aménagement et de gestion de l'eau). Les consommateurs ne peuvent pas être que des payeurs. **Mobilisez-vous en donnant vos avis en ligne sur le SDAGE. Rendez-vous sur le site : sage.eau-loire-bretagne.fr.** Nous avons publié dans Arverne Consommation N°261 de juillet août 2020, sur 100 € de redevances, les consommateurs contribuables payent 79.23 €, les agriculteurs 10.34 € et les industriels 9,82 €. **Cherchez l'erreur ?**



## EDIT'EAU : DU GLOBAL AU LOCAL, UNE CASCADE D'IRRESPONSABILITÉ (SUITE)



### CONSEIL CONSTITUTIONNEL.

Une bonne nouvelle : le Conseil Constitutionnel a retoqué la position gouvernementale sur les zones de non traitement en pesticides contestée depuis l'origine par les associatifs et ONG. **Les chartes départementales sont déclarées anticonstitutionnelles tant sur le fond car les concertations ont été bâclées et non démocratiques que sur la forme car les distances de non traitement étaient beaucoup trop faibles et ne protégeaient pas les riverains.** Vous trouverez, dans ce bulletin, notre demande de retrait d'une charte encore présente sur le site préfectoral.



**À L'ASSEMBLÉE NATIONALE,** nous avons ressorti des archives le compte rendu d'une table ronde que l'UFC Que Choisir avait organisé à l'Assemblée Nationale en janvier 2018. Devant un parterre d'experts de tous horizons, Barbara POMPILI alors députée, avait ouvert la séance. Après relecture, peu de choses ont évolué et on espère que Barbara POMPILI, devenue Ministre de la Transition Écologique et Solidaire, aura à cœur de corriger aujourd'hui les errements qu'elle dénonçait hier. Le cas de Volvic avait déjà été évoqué en 2018.

Une **commission d'enquête parlementaire** composée de tous les groupes politiques a été constituée à l'Assemblée Nationale et nous espérons être consultés sur ces dossiers. Sa présidente Mathilde PANOT était présente à la marche de protestation organisée par le collectif Eau Bien Commun le 21 mars. Partis de la plus ancienne pisciculture d'Europe à Saint-Genès-l'Enfant (aujourd'hui asséchée), des centaines de manifestants ont rejoints l'usine Danone à Volvic.

### LA CARTE INTERACTIVE

**SUR L'EAU** publiée par l'UFC Que choisir avait mis en lumière les problèmes de l'eau potable au niveau de chaque commune ou point de captage. Nous avons réalisé la même étude cette année, à partir des données officielles, sur l'ensemble de la France et allons publier celle-ci dans la deuxième quinzaine d'avril 2021. Chaque consommateur contribuable pourra connaître la situation dans sa commune et voir l'évolution de la qualité de l'eau potable ou non potable. A suivre. A l'évidence, les changements de comportements des industriels de l'agroalimentaire et des agriculteurs intensifs interviendront uniquement sous la pression de l'opinion publique.

Comme nous le notions dans l'édit'EAU de cet article, **il se trouve peu de bonnes volontés pour défendre ce bien universel qu'est l'eau.**

En France, les pouvoirs publics ne font pas appliquer le principe pollueur payeur et se couchent devant les lobbys. Les politiques ne font pas mieux au niveau régional, départemental et local alors que toutes les études démontrent que l'on va tout droit dans le mur. Il ne reste que la société civile pour essayer de faire face à ce tsunami d'agressions de tous ordres. Agissons globalement pour des solutions locales.

CONSOMMATEURS,  
CONTRIBUABLES  
ET CITOYENS,  
**RÉAGISSEZ**

pour qu'en 2022  
(le 21 mars)  
soit fêtée

la **Journée Mondiale**  
contre les prédatons  
de notre bien  
commun, l'EAU et  
que des améliorations  
notables soient  
constatées...